

## Rupture de pacs unilatérale abusive?

-----  
Par estelle31

Bonjour,  
je suis actuellement pacsée à quelqu'un qui m'est infidèle. Je souhaiterai rompre le PACS, mais mon partenaire nie les faits, je m'acheminerais donc vers une rupture unilatérale. Sachant que cette personne a un salaire moins élevé que moi, ma question est : la rupture peut-elle être considérée comme abusive ou peut-il me demander des dommages et intérêts pour un préjudice subi quant à l'amoindrissement de son train de vie après la rupture?  
Merci par avance de vos réponses.